

Pratiques de pêche passives sur le bassin Loire : Le guideau et le filet-barrage

		
<i>Guideau au repos à Saint-Florent-le-Vieil (49) © Anatole Danto.</i>	<i>Travail sur le filet-barrage à Ancenis (44) © Famille Vivier.</i>	<i>Guideau en pêche à Saint-Florent-le-Vieil (49) © Anatole Danto.</i>

Description sommaire

La pêche sur le bassin versant du plus long fleuve de France, la Loire, est une pratique polymorphe ancestrale. Pratiquée par différentes communautés riveraines, la pêche revêt un caractère pluriel au sein de ce territoire ligérien. Plusieurs pêcheurs professionnels subsistent encore, et exercent leur métier sur le domaine public fluvial ligérien et les rivières adjacentes, découpés en lots. Parmi ces pêcheurs, quelques-uns pratiquent des pêches particulières, employant des engins spécifiques que sont les guideaux et les filets-barrages.

Ces deux types d'engins de pêche sont notamment déployés sur la Loire moyenne, entre la Loire à l'amont de Nantes et la région nivernaise, à hauteur d'un seul maximum par lot. Réglementés, ces engins ne sont utilisables que selon certaines conditions (licences, calendrier, relève, etc.).

Le guideau, ou dideau, est tendu la nuit, dans le sens du courant, lors des crues automnales et hivernales, depuis un bateau fixe spécifiquement aménagé, et cible l'anguille d'avalaison.

Le filet-barrage, installé au printemps, cible l'alose et les poissons migrateurs de grande taille (auparavant le saumon), le carrelet qui effectue la capture est relevé depuis une toue fixe.

Les derniers pêcheurs au guideau et au filet-barrage vendent le produit de leur pêche selon des circuits courts et se trouvent à l'avant-poste des bouleversements environnementaux qui conduisent au déclin marqué des espèces migratrices ciblées par ces pratiques. Par ailleurs, ils perpétuent une activité traditionnelle ligérienne, et collectent d'importantes données, utiles pour le suivi scientifique des populations de poissons grands migrateurs et la surveillance quotidienne de l'état écologique du fleuve et ses affluents. Enfin, les prises font ou faisaient, pour nombre d'entre elles, partie intégrante du patrimoine gastronomique ligérien.

I. IDENTIFICATION DE L'ÉLÉMENT

I.1. Nom

En français

Pratiques de pêche passives sur le bassin Loire : le guideau et le filet-barrage

I.2. Domaine(s) de classification, selon l'UNESCO

- traditions et expressions orales
- pratiques sociales, rituels ou événements festifs
- connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers
- savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel

I.3. Communauté(s), groupe(s) et individu(s) liés à la pratique

Cette fiche traite d'éléments connexes à d'autres déjà classés à l'INPCI, à savoir : Les savoirs nautiques ligériens, 2025_67717_INV_PCI_FRANCE_00551 et Les pêches traditionnelles en Basse-Loire aval, 2021_67717_INV_PCI_FRANCE_00497, qui aborde la pratique historique des dideaux en Basse-Loire. Ces trois éléments sont connectés par le partage du fleuve Loire, et la porosité des usages et activités concernant le fleuve, dans le temps, dans l'espace, et au sein des communautés. Cette fiche s'intéresse ainsi à des éléments complémentaires à ceux déjà traités dans les deux premières fiches, en apportant, d'une part, un éclairage sur le patrimoine vivant, contemporain, de la pratique du guideau (qui a disparu antérieurement en Basse-Loire) et du filet-barrage, désormais extrêmement menacé, et, d'autre part, en décrivant un « à côté » aux savoirs nautiques ligériens globaux, qui, dans la fiche qui leur a été consacrés, n'ont pas donné leur pleine épaisseur aux savoirs et savoir-faire spécifique à ces pratiques de pêche passives, nécessitant une connaissance spécifique du fleuve, au-delà de la navigation.

Les pêcheurs au guideau et au filet-barrage sont désormais une petite dizaine, plus que des hommes (longtemps, une femme a exercé sur la Mayenne, dans le Maine-et-Loire, trois autres ont pratiqué en Basse-Loire, et, enfin, trois ont été propriétaires de filet-barrage). Il s'agit de pêcheurs professionnels fluviaux, cotisants à la Mutualité sociale agricole (MSA). Ils sont locataires ou cofermiers :

- locataire (adjudicataire ou fermier). Il loue des tronçons de cours d'eau, les lots, à l'État pour 5 ans ou à une collectivité locale qui en a la gestion. Le bail est rattaché à un cahier des charges.

- cofermier. Sous sa propre responsabilité, le locataire peut être autorisé à s'associer avec un cofermier qui jouit, en commun avec lui, des droits de pêche alloués sur ce lot. Celui-ci doit être agréé par le préfet dans le lot considéré. Le locataire et le cofermier s'engagent à participer à la gestion piscicole du lot, selon les modalités fixées par le cahier des charges. Nombre de pêcheurs sont à la fois locataire et cofermier. Les réciprocités qu'ils s'accordent leur permettent de s'entraider et d'agrandir leur territoire de pêche.

Ils s'adjoignent en outre les services de compagnons ou d'aides :

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL EN FRANCE

- compagnon. Le locataire et le cofermier peuvent être chacun assistés par un ou plusieurs compagnons dont le nombre maximum est précisé dans le cahier des clauses particulières. Le préfet (représenté par le service gestionnaire de la pêche) délivre à chaque compagnon une carte précisant sa qualité, comportant sa photographie d'identité et précisant le lot ou les lots sur lequel ou lesquels il peut exercer. Le locataire et le cofermier sont seules habilités à faire acte individuel de pêche. Toutefois, ils peuvent autoriser leur compagnon à pêcher en leur absence. Les compagnons sont des salariés, des cofermiers ou des titulaires de licences.

- aide. Le locataire, le cofermier et leur compagnon peuvent se faire assister par des aides. Les aides n'ont, en aucun cas, le droit de faire acte individuel de pêche. Ils peuvent être des membres de la famille du chef d'exploitation, tels que définis par la MSA (conjoint, ascendant, descendant, frère ou sœur), ou des salariés. Plusieurs femmes ont assuré ces rôles sur le fleuve. Ils peuvent également être des touristes, amis ou clients, et peuvent participer de manière ponctuelle à la relève des engins.

A l'échelle du bassin Loire, les pêcheurs professionnels sont représentés par l'Association Agréée des Pêcheurs Professionnels en eau douce du Bassin Loire-Bretagne (AAPPBLB). L'association couvre l'ensemble des départements du bassin versant de la Loire, hors Loire-Atlantique (Allier, Cher, Creuse, Deux-Sèvres, Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loire, Haute-Loire, Loiret, Nièvre, Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Puy-de-Dôme, Vendée, Vienne et Haute-Vienne) et les départements de Bretagne (Côtes-d'Armor, Finistère, Ille-et-Vilaine et Morbihan). En Loire-Atlantique, les pêcheurs sont adhérents de l'Association agréée des Pêcheurs Professionnels en Eau Douce de Loire-Atlantique (AAPPED44). A l'échelle nationale, ils sont représentés par le Comité National de la Pêche Professionnelle en Eau Douce (CONAPPED). Ces associations salarient également des spécialistes de ces pratiques.

Plusieurs retraités conservent également la mémoire des pratiques. Les gestionnaires du Domaine Public Fluvial et les gardes pêche ont également été de fins connaisseurs des pratiques. Les autres membres des communautés riveraines, et notamment anciens fabricants de filets, charpentiers de marine, mais aussi les scientifiques assurant le suivi des populations piscicoles sont également liés aux pratiques.

Les scientifiques ont également utilisé ces pratiques, savoir-faire et savoir-être au service de découvertes majeurs et d'avancées significatives sur la connaissance des poissons migrateurs diadromes comme le saumon, l'aloise et l'anguille.

Les consommateurs (directs, ou via des poissonniers, restaurateurs, etc.) participent activement à la perpétuation des pratiques.

I.4. Localisation physique

Lieu(x) de la pratique en France

A l'échelle française, ces pratiques n'existent que sur le bassin versant de la Loire, et, désormais, plus particulièrement sur les lots du Domaine public ligérien allant de la Nièvre à la Loire-Atlantique, en passant par l'Orléanais, la Touraine et l'Anjou.

Pratique similaire en France et/ou à l'étranger

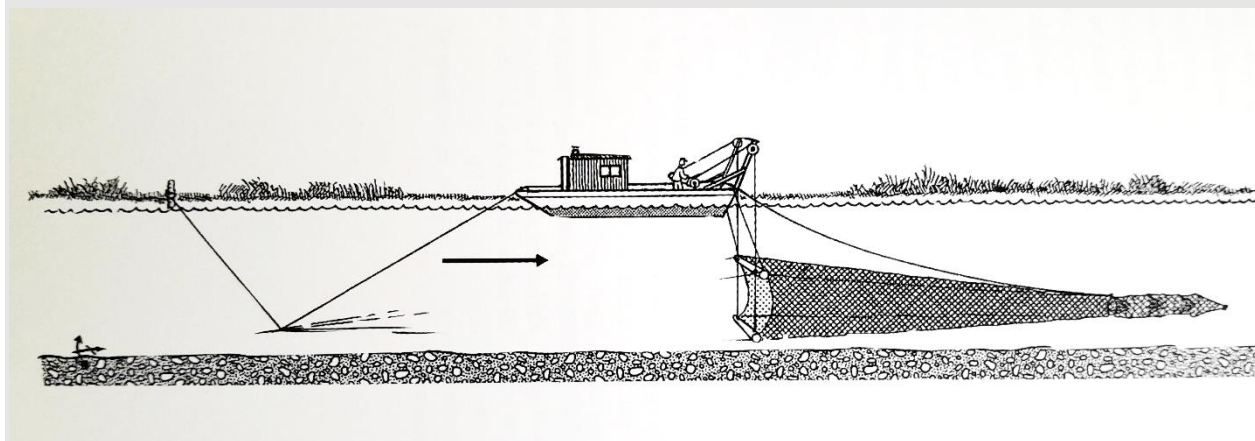
Des pratiques similaires existent ailleurs en Europe pour le guideau, notamment en Allemagne et Hollande, sur le bassin rhénan. Concernant le filet-barrage, celui-ci n'existe en tant que tel que sur le bassin de la Loire en France. On peut observer, sur les eaux continentales de divers pays européens, notamment au Portugal, des éléments constitutifs du filet barrage, soit le barrage souvent sous une autre forme et dans d'autres matières, soit le carrelot mais pas l'association des deux de cette manière.

I.5. Description détaillée de la pratique

Sur les lots du Domaine public fluvial du Bassin Loire-Bretagne, les pêcheurs professionnels fluviaux sont désormais peu nombreux à pratiquer, environ une trentaine (dont 25 pêcheurs et 5 compagnons). Parmi eux, ils ne sont plus que 5 à pratiquer le guideau, entre La Ménittré et Varades. Malgré cela, la réglementation autorise 13 guideaux sur le linéaire ligérien (il s'agit du nombre de guideaux en activité en 2005, lors de l'imposition d'une réglementation européenne sur l'anguille), certains lots sont donc vacants pour cet engin. 1 seul pêcheur pratique encore le filet-barrage, autour de la Ménittré. Ces deux techniques ont ainsi vu leur territoire de pratique se réduire fortement : « avant, tu voyais des guideaux sur chaque lot, de Saumur à Ancenis, et des filets-barrages depuis très loin à l'amont jusqu'à Bouchemaine ».

Le guideau (ou dideau)

Un ancien nous explique : « on dit plutôt "guideau en amont", et "dideau" en aval ». Le guideau est une technique qui cible l'anguille d'avalaison (« anguille de dévalaison », « anguille argentée », « anguille de descente »), qui effectue sa migration de retour en direction des Sargasses, dans le but de se reproduire. Il s'agit d'une anguille, de 0.3 à 1.2kg, 0.8kg en moyenne pour les femelles et 0.3kg pour les mâles, qui a la peau « argentée », très épaisse, des yeux de grande taille, et n'a plus de nourriture dans l'estomac, mais qui est très grasse, en prévision de son long voyage et de la production des œufs et semence. Les crues, qui font subitement monter le niveau du fleuve, entre l'automne et le printemps, sont propices à des mouvements d'anguilles importants. Durant cette longue saison froide et humide, les pêcheurs positionnent leur navire dans des endroits spécifiques de leurs lots de pêche, adaptés à cette pratique, généralement au cœur du lit mineur, dans le courant, pour attraper « le bond de l'eau », où la Loire « se concentre ». Il faut cibler « une *verse* d'eau dans un *bouge* », un méandre, le plus près de la rive, nous raconte un ancien pêcheur.



Schématisme de la pêche au guideau en Loire © CSP, 2003.

Les pêcheurs saisissent leur chance lors des nuits tempétueuses ou suivant de fortes précipitations : le guideau est mis à l'eau depuis le bateau et relevé toutes les 2 à 4h en moyenne, mais parfois entre 1h et 5h selon les conditions extrêmes, fonction de la crue, des embâcles, et des captures (un ancien explique les horaires des relèves : 3 par nuit, à minuit, 3h, puis 5h30/6h ; un jeune, lui, expose son record : « une relève toutes les 12 minutes... à cause des trop nombreuses feuilles ! »). Les relèves s'effectuent depuis une plate ou batelet : il s'agit de relever les 25 à 30 m de filet qui constituent le guideau, sorte de poche en filet descendue dans le courant, sur le lit, à l'aide de lests « costauds » de type poteaux métalliques (appelés *pièces*, poteaux-tubes en acier horizontaux) ou en bois et dont la largeur mesure 10m, pour une ouverture rectangulaire de 5m de hauteur. Selon un pêcheur, il s'agit

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL EN FRANCE

d'un « chalut fixe qui se remplit grâce au courant ». Le filet est en mailles de 130 mm à la gueule, pour laisser passer feuilles, petites branches, débris, déchets, avant d'atteindre les mailles de 10 mm au cul du guideau (où il fait alors 1m de diamètre seulement). Le filet est tressé sur des câbles (*pattes*) et maintenu ouvert par deux barres parallèles. L'ensemble du dispositif est retenu par de très grosses ancrs en amont. De l'ancre principale, positionnée dans l'axe du bateau, part un gros câble de plusieurs dizaines de mètres de long au bout duquel est fixé un anneau métallique. De cet anneau part un câble relié à un treuil fixé à l'avant du bateau et quatre autres câbles, de 30 m de long, attachés aux extrémités des poteaux horizontaux qui servent à ouvrir ou fermer le filet du guideau, les *pièces*.

Entre les relèves, les pêcheurs se reposent, ou profitent de ces instants comme moments de socialisation (jeux, discussions, repas, et auparavant : vannerie, avec les bottes d'osier à bord).



Boîte à pêche d'un ancien pêcheur au guideau, à Saint-Florent-le-Vieil (49) © Anatole Danto.

L'anguille, lucifuge, nage dans les eaux turbides des crues, dites « sales » par les locaux, en journée parfois, mais surtout la nuit. Lorsque la pleine lune est levée, la pêche peut être moins fructueuse. Les nuits sans lune, un pêcheur indique pêcher au guideau « des alevins de lamproie, *la chatouille*, dans les feuilles ». La lune est guettée de tous temps, et les pêcheurs hollandais ont transmis un proverbe encore en usage chez les pêcheurs au guideau :

« - *Lune claire, pas anguille, pas cognac.*

« - *Lune noire, beaucoup anguille, beaucoup cognac* ».

Le guideau est tendu depuis un bateau adapté. Le bateau est soit du modèle hollandais, dérivé du *schokker*, auquel cas, le guideau est descendu parallèlement au bateau, sur le côté, en pêche latérale, à l'aide d'un mât (« la chèvre ») et d'une poulie (le dernier navire de ce type, le *Frederika*, a cessé d'être employé il y a quelques années, mais est encore conservé sur l'eau, à Ancenis, pour l'instant sans pêcher). Ou alors il est d'une adaptation française dédiée au guideau, comme une toue cabanée, auquel cas, le guideau est descendu par un portique à l'arrière de la toue.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL EN FRANCE



Guideau au repos, à Saint-Florent-le-Vieil (49) © Anatole Danto.



Guideau au repos, à Montjean-sur-Loire (49) © Anatole Danto.



Guideau au repos, à Saint-Laurent-du-Mottay (49) © Anatole Danto.

La gueule du filet est positionnée face au courant, qui traverse alors le filet dans son intégralité. Les captures sont retenues au fond du filet, et terminent dans une nasse (que les pêcheurs appellent « nasse de fond », ou petit verveux, à différentes gardes). Les scientifiques ont estimé que l'ensemble des guideaux de Loire prélevaient en moyenne 12% des anguilles d'avalaison (1% par guideau). La relève est fastidieuse et physique, dans la nuit noire, le froid, et les éléments, voire parfois dangereuse : certains pêcheurs sont morts au guideau. Pour relever le filet, certains emploient une « grue hydraulique », ou des treuils hydrauliques. Il faut ensuite nettoyer le guideau avant de le remettre à l'eau pour qu'il demeure pêchant. L'opération a une durée très variable, en fonction de la quantité de débris dérivants, selon certains pêcheurs elle dure en moyenne 45 min. Elle peut être aidée par une *secouette*. Un pêcheur explique qu'il s'agit d'« un bras motorisé, qui secoue le filet pour le nettoyer ».

Généralement, les crues durant quelques jours, les pêcheurs sont occupés plusieurs nuits de suite. Les anguilles capturées sont alors conservées en viviers flottants, et/ou directement fumées dans les fumoirs des professionnels. Cette technique de conservation permet aux pêcheurs de mieux vendre le poisson, lorsque la demande est plus élevée. Avant de les passer au fumoir, les anguilles sont passées dans une saumure, dont la recette est propre à chaque pêcheur. Pour la fumée, on raconte qu'il « faut privilégier des bois issus d'arbres fruitiers, selon les hollandais ». Un autre pêcheur conseille lui le chêne rouge : « ça fait beaucoup de braises et pas de flamme. Et ça donne une belle couleur aux anguilles ». Plus classique sinon : le hêtre.



Fumoir à anguilles d'avalaison, à La Meilleraie, Varades (44) © Anatole Danto.

Le filet-barrage

Aujourd'hui, le filet-barrage n'est plus employé que dans le secteur de la Ménittré, en Maine-et-Loire. La technique consiste à installer un grand barrage, qui peut barrer jusqu'aux 2/3 de la largeur du fleuve, dans une profondeur maximale de 2.5m, pour qu'il ne se fasse pas emporter. Pour ce faire, et suivant une logique précise d'ordonnancement des différents éléments, les pêcheurs installent tout d'abord des pieux d'alignement, de puissants pieux métalliques puis les pieux de fond qui ont pour fonction de retenir la nappe du filet-barrage contre le courant. Ils sont installés dans le lit en amont de l'engin. Par la suite, de longues perches en bois, d'environ 4.5 m (les *fourchettes*, ou *perches*) sont posées sur le fond à intervalles réguliers (1.2 m en général) dans le lit du fleuve, pour former une ligne perpendiculaire au courant d'environ 50 à 150m de long. Les fourchettes sont légèrement inclinées en opposition au courant, pour permettre une petite résistance du filet une fois tendu. Elles sont utilisées comme « tendeur » entre la corde plombée (partie basse de la nappe) et la corde supérieure de la nappe de telle sorte que la nappe repose sur le fond du fleuve et occupe toute la hauteur d'eau pêchée. Les pieux peuvent aussi être lestés à leur tête, pour renforcer leur assise.

L'installation du filet composé d'une nappe de 2 à 2.5 m de haut, disposée transversalement au courant se nomme *tendre la toile* : les pêcheurs, depuis leur plate, attachent le filet aux câbles (2) du pieu de fond et les fourchettes au câble du haut tous les 1.2 m. Il s'agit d'une activité physique, et dangereuse, demandant de grandes contorsions, sur un petit bateau, en plein courant. On ne pratique pas le filet-barrage dans les bras secondaires, car pour qu'il soit pêchant, il faut viser le bras principal, par où passent le plus de poissons. La longueur et l'emplacement du filet-barrage sont choisis avec le meilleur compromis possible entre la hauteur d'eau, la vitesse du courant et les lieux de passage des poissons migrateurs, ceci pouvant évoluer au fil de la saison. Le dispositif peut être alors entièrement démonté et remonté sur des sites plus adaptés.

Le dispositif contient également une ou deux *pointilles* ou filet de rabat selon que le filet-barrage est

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL EN FRANCE

appuyé sur une berge ou non.



Filet Barrage M. Maurand, La Menitré (49) © Claude Rives.

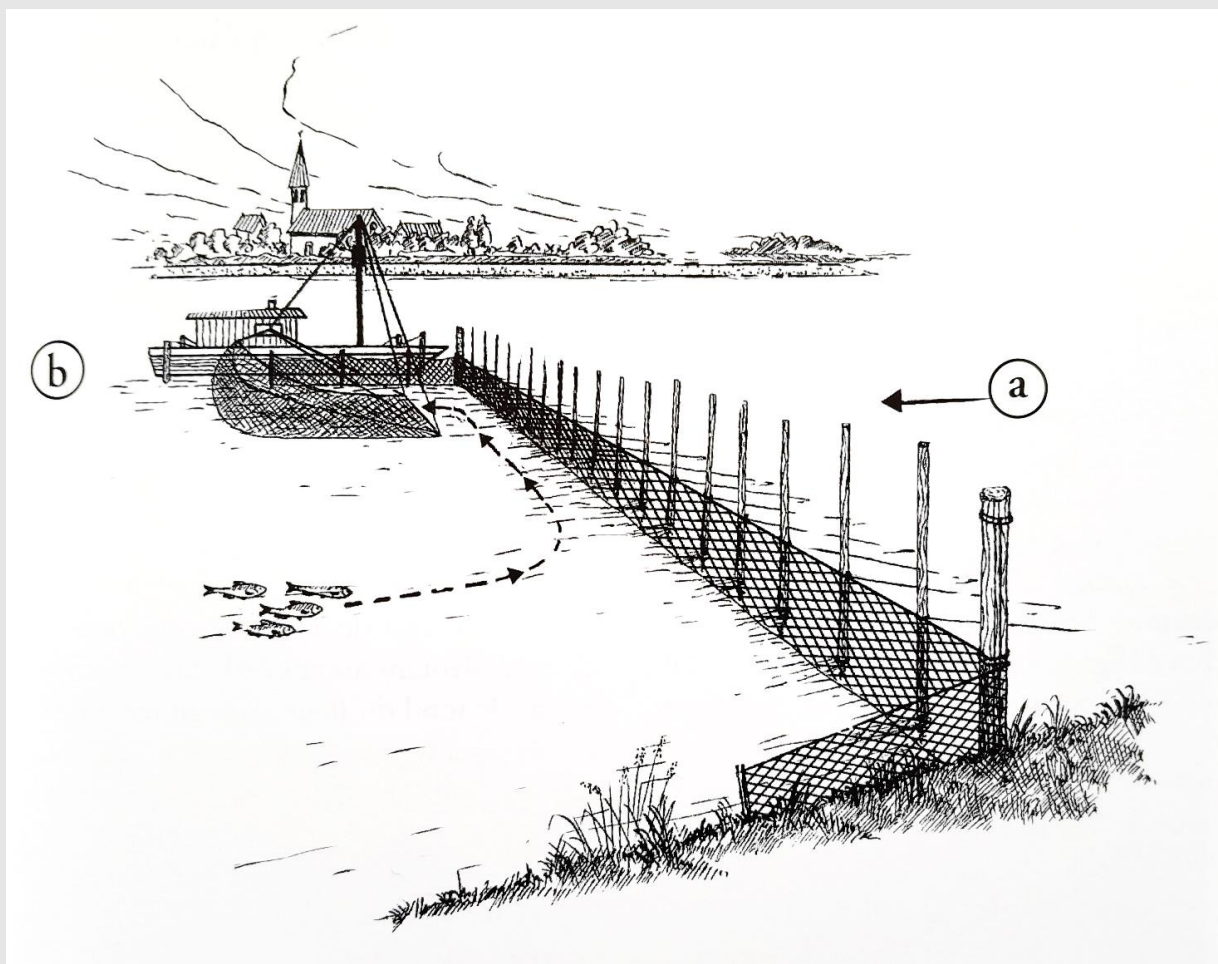


Filet Barrage M. Maurand, La Menitré (49) © Claude Rives.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL EN FRANCE



Filet-barrage Ph. Boisneau, démontage du soir par N. Bonnet, Chargé (37) © Claude Rives.



Fonctionnement d'un filet-barrage © CSP, 2003.

Le filet du barrage doit réglementairement être retiré de l'eau au plus tard 4h après l'heure officielle

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL EN FRANCE

de coucher du soleil et ne peut être remis à l'eau avant les 4h officielles de lever du soleil. Pour la mise en pêche, différentes opérations sont nécessaires. Dans un premier temps, il faut libérer la ralingue du bas qui avait été attachée à celle du haut la veille au soir avec des *verdots* (cordage avec une boucle situé hors d'eau sur la fourchette). Vient la manœuvre des fourchettes. Celles-ci sont manipulées de manière à ce que la ralingue basse du filet soit maintenue au fond par l'encoche située à la base des fourchettes. Le verdon sert à tendre le filet contre les fourchettes.

Une fois le filet tendu, les poissons migrateurs se retrouvent bloqués par ce barrage, qu'ils vont chercher à contourner (obstacle sensoriel). En réalité, les poissons ressentent les vibrations du filet et cherchent à l'éviter. En effet, bien qu'ils pourraient passer à travers les mailles, ce filet vibre sous l'action du courant créant ainsi une barrière sensorielle. Ils se mettent ainsi à longer le barrage, soit en direction du 1/3 du fleuve non barré, auquel cas, la prise est perdue pour le pêcheur, et le poisson poursuit son voyage (pour éviter cela le pêcheur place généralement une *pointille*, un filet de retour parallèle au courant pour les inciter à faire demi-tour, en direction du carrelet (qui n'est pas forcément placé au centre du barrage). Ainsi rabattu, le poisson peut passer au-dessus du deuxième engin qui compose le filet-barrage : le carrelet, manipulé depuis une toue (soit à l'avant, soit sur le côté du bateau). La toue est positionnée à l'aval immédiat du barrage, amarrée à deux pieux d'alignement et stabilisée par une accroche à quatre pieux de chevage (parfois 5 : 4 latéraux et 1 arrière). Le carrelet est une grande nappe de filet, en mailles de 40 ou 50 mm, posée sur le fond du fleuve, maintenue plane par des enlarmes en bois. Le carrelet est manœuvré depuis un treuil avec poulie, fixé sur le pont d'une toue cabanée, le bateau traditionnel de Loire employé à la « grande pêche ». La grande pêche désignait les droits des professionnels à utiliser le filet-barrage et le guideau, à la différence des autres droits des professionnels (ex. : nasses, filet maillant, ...) et de ceux des licences petite pêche des pêcheurs amateurs aux engins et filets. De manière générique, entre la Touraine et le Nivernais, elle désigne particulièrement la pêche au filet-barrage.

Le carrelet est parcouru de nombreux fils en nylon, qui se retrouvent tous reliés dans la cabane de la toue par une fine cordelette, que le pêcheur garde en main en permanence. Si un poisson arrive au-dessus du carrelet tendu sur le fond, il va toucher l'un de ces fils, qui, mécaniquement, va transmettre le signal de l'arrivée d'un poisson au pêcheur : il y a touche. Celui-ci n'a alors que quelques très brefs instants pour relever son carrelet, et conserver sa prise, avec un système de contrepoids. Une épuisette lui permet de prendre sa prise dans le fond du carrelet relevé. Les principaux poissons ciblés étaient le « poisson rouge », le saumon (jusqu'à l'interdiction de pêche, en 1994), mais aussi l'aloise et le mulot. Lors de l'attente des touches, le ou les pêcheurs patientent dans la cabane.

A partir de l'Indre-et Loire et jusque dans l'Allier, la toue du filet barrage peut être utilisée en cas de forte crue dans un *bouge*. Il s'agit d'un gros et long contre-courant dans lequel les poissons peuvent s'engager pour éviter les très grosses forces tractrices (puissance du courant) dans le chenal principal. Dans ce cas, le carrelet est déplacé de l'avant du bateau sur le côté afin de pêcher dans des eaux plus profondes. Le grément du bateau est similaire à celui du filet barrage dans le Maine-et-Loire et à l'aval. Il s'agit d'une adaptation de la technique aux deux paramètres vitesse de courant et profondeur.

Quotidiennement, voire plusieurs fois par jour, le filet doit être nettoyé : pour cela, les pêcheurs emploient une plate ou un bachot, et longent le long du filet, maille après maille en le nettoyant à la main ou en passant un engin appelé raclette qui a pour fonction de couper les végétaux afin de les déloger des mailles du filet.

En dehors des heures autorisées et lors de la relève hebdomadaire (samedi 18h au lundi 6h), le filet barrage ne peut pas être en action de pêche : les pêcheurs le relève hors de l'eau, il est ainsi *rabaté*.



Ficelles d'un carrelet de toue, Chargé (37), en 2002 © Catherine & Philippe Boisneau.

Les pêcheurs : sentinelles de l'environnement

Les pêcheurs sont les premiers affectés par l'évolution du fleuve et la baisse des populations de poissons qui mettent en péril leur activité artisanale soutenable. Tous regrettent les fortes diminutions des stocks d'anguilles, de saumons ou d'aloses. Quotidiennement sur leur bateau, ils sont aux premières loges pour observer les fluctuations journalières du fleuve, mais également celles du temps long. Ils possèdent, maintiennent et transmettent tout un ensemble de savoirs écologiques locaux et traditionnels, liés aux habitats, aux changements des niveaux d'eau, aux migrations des poissons, aux interrelations entre la météorologie, la lune, et les mouvements piscicoles, ou encore aux plantes à employer pour la fabrication des engins de pêche (osier, châtaigner, chanvre, ...).



Suivi scientifique du stock d'anguilles européennes : marquage sur un guideau © Mathieu Bodin.

Les pêcheurs sont également d'importants producteurs de données environnementales. Via une application (Cesmia), ils font remonter à l'Office Français de la Biodiversité leur capture (ventilées par espèces/techniques de pêche/lots/dates). Concernant spécifiquement le saumon ou l'aloise, ils participent à et co-financent plusieurs projets de recherche (marquage, mensuration, observation, pose d'hydrophones, ...). Sur l'anguille d'avalaison, ils permettent le maintien de la première pêche scientifique d'Europe la concernant (une autre pêche scientifique dédiée existe sur le delta du Rhin, mais est par essence complexe à débiaiser, système deltaïque oblige). Leurs données de capture d'anguilles d'avalaison constituent ainsi une donnée primordiale pour connaître et comprendre l'évolution des populations d'anguille européenne du bassin de la Loire.

Une inscription dans les paysages ligériens

Les pêcheurs, et notamment leurs techniques de pêche au guideau et au filet-barrage, de grande taille, donc très visible durant les saisons de pêche sur les lots, participent activement au maintien du paysage traditionnel ligérien. Les bateaux qu'ils emploient (schokker, toves cabanées, plates et bachots) sont emblématiques de la batellerie ligérienne, dont la flottille dédiée à la pêche n'est plus si nombreuse. Les panneaux indiquant la maison d'un pêcheur et ses ventes directes aux personnes de passage et aux habitants, les fumoirs, ou les stands sur les marchés permettent également l'inclusion de la pêche dans le paysage régional. Le cœur de la Loire est d'ailleurs classé par l'Unesco (inscription du *Val de Loire* au patrimoine mondial de l'UNESCO en 2000) et la pêche fait partie intégrante du classement.

Enfin, le paysage culinaire ligérien est fortement lié aux produits du fleuve, et notamment aux poissons. Plusieurs pêcheurs sont ainsi engagés dans des relations avec les restaurants de la région, voire ont établi un restaurant, en complément de leur activité de pêche. D'autres proposent des promenades avec dégustations sur le fleuve, à bord de toves cabanées ayant servi à la pêche. Enfin, certains se sont lancés dans la production d'un garum ligérien, spécifique.

Pour terminer, le paysage linguistique ligérien est également très lié à la présence du fleuve et aux

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL EN FRANCE

activités de pêche : la pêche professionnelle maintient tout un ensemble dialectal de champs lexicaux dédiés à la pêche, aux états du fleuve, aux poissons, aux engins et aux navires, qui peut rapidement s'éteindre.

I.6. Langue(s) utilisée(s) dans la pratique

La langue employée est le français. Quelques termes spécifiques (typologie du fleuve, de l'engin de pêche ou du navire, noms vernaculaires d'espèces, toponymes, ...) peuvent être empruntés à l'angevin, au tourangeau, etc.

I.7. Éléments matériels liés à la pratique

Patrimoine bâti

Le patrimoine bâti lié à la pratique comprend les cales et quais aménagés sur le fleuve, utilisés pour débarquer, embarquer et mouiller ou mettre à l'eau les moyens nautiques. Les ateliers des pêcheurs, parfois regroupés en Coopératives d'utilisation du matériel agricole (CUMA), et comprenant notamment les fumoirs, font partie intégrante de ce patrimoine bâti.

Objets, outils, matériaux supports

Les navires employés, et en premier lieu les navires historiques de type hollandais, de même que les engins en eux-mêmes (dideau, guideau, toue pour le filet barrage, éléments du filet- barrage) constituent également des éléments matériels liés à la pratique, tout comme les viviers flottants, ou *bottereaux* ou *bascules*.

Les engins de pêche sont la plupart du temps fabriqués à la main et sur-mesure. Ces fabrications nécessitent un savoir-faire unique, notamment concernant le filet des guideaux, à nombre et à taille de mailles décroissante.

II. APPRENTISSAGE ET TRANSMISSION DE L'ÉLÉMENT

II.1. Modes d'apprentissage et de transmission

S'installer en tant que pêcheur professionnel en eau douce nécessite un parcours précis. Si aucune formation n'est, théoriquement, obligatoire en amont, les associations de représentation conseillent fortement de suivre une formation initiale ou continue dans un établissement spécialisé, notamment au sein de ceux délivrant des Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole, Baccalauréat Professionnel Productions Aquacoles et/ou BTS aquaculture. Une petite vingtaine de structures délivrent ces diplômes en France.

Les droits de pêche et de commercialisation sont ensuite délivrés par un service gestionnaire sous certaines conditions, comme la présentation d'un projet d'entreprise pluriannuel, la réponse à certaines formalités administratives et la preuve des qualités requises. Pour obtenir un droit de pêche, il faut préalablement contacter l'un des services gestionnaires compétents, Direction Départementale des Territoires (DDT), Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), ou collectivité territoriale. Dès que le pêcheur a obtenu son ou ses lots, ou sa licence, il doit

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL EN FRANCE

alors s'inscrire au Centre de Formalités des Entreprises (CFE), puis à la Mutualité sociale agricole (MSA). Vient alors le moment de l'adhésion à l'association agréée des pêcheurs professionnels (AAPPED) du lieu d'activité. « Tout pêcheur professionnel en eau douce doit adhérer à l'association agréée départementale ou interdépartementale de pêcheurs professionnels en eau douce dans le ressort de laquelle il exerce son activité et détenir un droit de pêche » (art. R434-39 du Code de l'environnement). En outre, selon l'article R434-40 du Code de l'environnement, l'adhésion à l'AAPPED est subordonnée à l'engagement par le demandeur :

- de participer à la gestion piscicole et de tenir un carnet de pêche ;
- de consacrer au moins 600 heures par an à la pêche professionnelle en eau douce.

Les compagnons doivent également adhérer à l'association sous les mêmes conditions. Le statut de pêcheur professionnel est acquis lorsque ces formalités sont accomplies. L'activité ne peut pas démarrer avant la date du début du bail ou de la licence.

Cependant, les pratiques du guideau et du filet-barrage font appel à des savoirs, savoir-faire et savoir-être particuliers, qui ne sont pas enseignés en établissement. Se former à ces engins nécessite donc obligatoirement un apprentissage relativement long auprès d'un pêcheur d'ores et déjà en exercice, pratiquant lui-même ces engins de longue date. Le nombre de pratiquants de pêche au guideau et au filet barrage ayant diminué, la population de pêcheurs en capacité de transmettre se réduit d'autant. Il s'agit donc d'une formation « sur le tas », par parangonnage, auprès d'un pêcheur expérimenté, lui-même formé auprès des anciens. Souvent, la transmission s'est effectuée de manière familiale : nombre de pêcheurs sont des fils, petits fils ou encore neveux de pêcheurs.

II.2. Personnes/organisations impliquées dans la transmission

Le cœur de la transmission est assuré par les pêcheurs professionnels déjà en exercice, qui prennent des jeunes en apprentissage ou en stage, ou alors comme compagnon ou aide, et les forment aux spécificités de ces engins. Au-delà, les institutions de représentation des pêcheurs sont impliquées. Les retraités participent également à la transmission des savoirs entourant ces pratiques, notamment sur le volet patrimonial et conservation des mémoires.

III. HISTORIQUE

III.1. Repères historiques

En 1864, l'édition du quotidien local du *Phare de la Loire* en date du 12 avril détaille à ses lecteurs le toilettage de l'arrêté préfectoral de 1855. Il y est notamment indiqué qu'« aux écluses du canal de Nantes à Brest, on pourra continuer à tendre, pour la pêche à l'anguille, le filet appelé guideau ou dideau, à mailles de huit millimètres, au bout duquel sera adapté une bosselle à anguille », attestant d'un usage de cet engin.

En 1877, Morin et Mauduit évoquent dans leur *Guide pratique du pêcheur*, l'emploi des guideaux en mer, sur les estrans maritimes. En 1881, le « Glossaire angevin étymologique », publié par Ménière dans les *Mémoires de la Société Académique du Maine-et-Loire* propose comme étymologie à guideau la chose suivante : « En 1772, aux Ponts-de-Cé, on prenait les saumons au guideau, espèce de carrelet. R. guider, eau, c'est-à-dire se plaisant toujours au milieu du courant de l'eau ». En 1896, dans la revue scientifique *Romania*, Thomas publie un article consacré aux hypothèses étymologiques concernant le mot français *guideau*.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL EN FRANCE

En 1902, Raoul de Drouin de Bouville, en poste à l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts, publie un ouvrage de référence sur les engins de pêche français. Le guideau y est évidemment mentionné. L'auteur apporte des explications à son sujet. On le nomme guideau, ou *dideau* (les deux termes sont synonymes selon lui), mais aussi *ciseau*, en Bretagne (il y a donc été employé), *bras* en Sarthe. De Drouin en fait la description suivante : « Le dideau ou guideau est un filet en forme de manche tronconique, dont les dimensions sont variables, mais plutôt grandes ; la longueur est comprise d'ordinaire entre 5 et 10 mètres. Auprès de l'ouverture, parfois montée sur un cadre rectangulaire en bois, les mailles ont 50 à 60 millimètres ; elles diminuent ensuite, en même temps que la section, jusqu'à n'avoir plus que 8 à 10 millimètres à l'extrémité. A celle-ci s'adapte soit un verveux, soit une nasse. Les pêcheurs tissaient leur nasse eux-mêmes auparavant, en fils de chanvre ou coton. Ces engins se placent le plus souvent à la vanne de décharge d'une usine, à l'ouverture d'un gord, entre les arches d'un pont. [...] En tout cas, ils sont toujours disposés de façon à présenter leur entrée à un courant qui les traverse. Les poissons qui se laissent emporter sont entraînés dans le piège terminal ; on prend surtout ainsi les anguilles à l'époque où elles descendent à la mer (anguilles d'avalaison). Le dideau s'installe généralement la nuit ». Plus loin, il complète : « Guideau : ce terme désigne aussi des chausses ou filets en forme de simple poche conique, dont la longueur varie de 1 m. 50 à 2 mètres. Leur ouverture, qui a une largeur d'environ 70 centimètres et une hauteur variable, est montée sur un cadre en bois rectangulaire ou demi-circulaire. On les emploie sur les rivières, aux endroits où le courant est rapide ; le mouvement de l'eau suffit pour les tendre, y entraîner le poisson et le maintenir au fond ». Il adjoint une photographie d'un dideau en action de pêche, « à la vanne de décharge du moulin de la Grenouillère, près Laval » (Mayenne).

Jusqu'aux années 1920, les guideaux constituent ainsi un type d'engin de pêche relativement générique, employé de manière indiscriminée à travers la France maritime et fluviale, aux nombreuses adaptations locales, et dont, grossièrement, la définition se borne à une grande poche qui collecte les poissons déversés par un courant.

Au sortir de la Première Guerre mondiale, la pratique du guideau mute à l'échelle du bassin ligérien. L'Ingénieur des Eaux et Forêts Le Clerc, qui occupe différentes fonctions à Paris puis en charge du bassin de la Loire, dans le Maine-et-Loire, participe à plusieurs voyages aux Pays-Bas, entre 1919 et 1922, qu'il relate dans les *Bulletins de la Société Centrale d'Aquiculture et de Pêche*. Accompagné de collègues ou de pêcheurs professionnels ligériens, il s'y rend pour observer les différentes pratiques de pêche hollandaises. En novembre 1922 notamment, il se fait missionner par le Ministre de l'Agriculture pour un nouveau voyage, accompagné de deux membres du syndicat professionnel des pêcheurs du Maine-et-Loire, visant à « étudier sur place les méthodes de pêche usitées en Hollande pour la capture de l'anguille d'avalaison ». Il en revient avec moult observations, y ajoutant schémas et photographies, et réalise une description de la chaîne opératoire et des techniques, mais aussi une évaluation économique. Il indique également que les pêcheurs néerlandais migrent chaque année dans les eaux belges et allemandes, pour pratiquer leur pêche sur la Meuse ou le Rhin, « jusqu'à Mannheim », et n'oublie pas de sonder ces pêcheurs : certains « viendraient volontiers en France, travailler sur la Loire ».



Un schokker à ankerkuil sur le Rhin allemand, à Sankt-Goar, en 2006 © Anatole Danto.

Les pêcheurs angevins qui l'accompagnent indiquent également leur envie de monter des filets de type *kuil* dès la prochaine saison automnale, en Loire. Il publie plusieurs articles et comptes-rendus sur cette importante mission, où il expose au lectorat français la nécessité d'importer la méthode de l'*ankerkuil* sur le bassin ligérien, « une vaste poche en filet qui se manœuvre d'un bateau [*schokker*], sur l'ancre duquel elle est amarrée ». Il y promeut sa volonté d'industrialiser la pêche anguillière en Loire, tout en la réglementant pour préserver les équilibres, tant écologiques que socio-économiques des différentes catégories riveraines. C'est donc par son intermédiaire, très actif, que le guideau, sous son format hollandais, apparaît en Loire au détour des années 1930, avec comme principale adaptation, l'embarquement du filet et son maniement depuis l'arrière d'un bateau, ce qui diffère avec ce qui prévalait jusqu'alors. Dans ses écrits, Le Clerc met également l'accent sur les techniques de conservation, à ses yeux, déficientes, en Loire. Il y invite les pêcheurs à employer des viviers flottants pour favoriser la vente de poisson vivant, mais également à s'intéresser aux fumoirs hollandais, pour mieux valoriser le produit de la pêche et de faire face aux fluctuations du marché. Il participe ainsi également à l'avènement de ces techniques localement. Enfin, il décrit aussi quelques filets-barrages, notamment dédiés aux saumons, et y évoque les pêcheries d'aloses, tout en réalisant des comparaisons entre France et Hollande.

Une dizaine d'années plus tard, Le Clerc, toujours lui, publie de nouveaux écrits dans le *Bulletin Français de Pisciculture*, au sein desquels il relate la suite. En 1933, notamment, il écrit : « A la suite de la mission de 1922, le Syndicat des Pêcheurs Professionnels et Fermiers de Pêche de Maine-et-Loire acheta en Hollande une poche en filet comme modèle et pour faire des essais. Cet engin, amarré en Loire à l'aide de pieux et de cordages, comme un filet-barrage, ne put fonctionner que quelques jours. On s'aperçut de suite que pareille installation n'était pas utilisable sur ce fleuve et que la seule solution pratique était de faire venir de Hollande des schokkers complets, avec leur personnel spécialisé.

Ce n'est qu'en 1930 que ce desideratum put être réalisé, à la suite de la mise en chômage d'un grand nombre de pêcheurs du Zuydersee, lors de l'assèchement partiel de ce golfe. Le Syndicat, après avoir obtenu les autorisations nécessaires, fit venir deux schokkers qui, au cours d'expériences effectuées sous le contrôle de l'Administration des Eaux et Forêts, permirent de récupérer plus de 1.000 kilos d'Anguilles et de poser les bases d'une première réglementation ». Il y évoque également l'opposition entre adjudicataires de filet-barrages et ceux aux guideaux, chacun de ces engins concurrençant

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL EN FRANCE

l'autre à leurs yeux. « Lors du renouvellement des baux de pêche [en 1935], la pêche aux dideaux fut incorporée dans les droits accordés par le Cahier des Charges dans les lots précités, avec la faculté, pour les adjudicataires de deux lots consécutifs, de grouper leurs deux dideaux sur le même lot, ce qui est important au point de vue de l'économie de la main-d'œuvre, car une seule équipe peut surveiller et manœuvrer deux engins », toujours selon Le Clerc. Une vingtaine de guideaux sont alors en action sur le fleuve.

Il poursuit : certains pêcheurs « ont fait appel à des schokkers hollandais et les autres se sont contentés d'adapter à cette pêche les bateaux appelés toues, employés de tout temps pour la pêche au filet-barrage sur la Loire. Les toues sont des bateaux plats à levée carrée à l'avant, de 13 à 14 mètres de long sur 3 à 4 mètres de large, comportant une cabane pour l'habitation du pêcheur. Les engins sont exactement semblables à ceux des schokkers ; certains adjudicataires ont d'ailleurs fait venir des poches (kuils) de Hollande, d'autres en ont fait fabriquer d'identiques par des maisons françaises. La toue n'étant pas assez forte pour porter le dideau sur le côté, suspendu à son mât, cet engin est placé à l'arrière et est manœuvré à l'aide d'une chèvre et d'un treuil. En outre, ne pouvant pas faire ici usage d'une ancre aussi lourde que celle des schokkers, on emploie une grappe de plusieurs ancres plus légères. [...]. Quel que soit le système adopté, la manœuvre est la même : l'appareil est descendu dans l'eau de manière que la traverse inférieure, lestée par une chaîne, repose sur le fond et que la traverse supérieure soit immergée à une petite profondeur en dessous de la surface de l'eau, afin de laisser passer les épaves flottantes. La relève est faite en commençant par la traverse inférieure ; lorsque celle-ci est arrivée à s'appliquer contre la traverse supérieure, on remonte les deux ensembles jusqu'à fleur d'eau. La poche est ainsi fermée et mise à plat, par la force du courant, à la surface de l'eau où on la voit se dessiner sous la forme d'un triangle au sommet duquel se trouve la « cruche », c'est-à-dire le verveux terminal que le pêcheur va vider de son contenu à l'aide d'un batelet [petit bateau]. Si la poche a besoin d'être nettoyée avant d'être remise en pêche, ou bien si la pêche est terminée, on détache la cruche ».

Les guideaux à la hollandaise, après une phase de découverte, puis d'expérimentation, intègrent donc le « droit commun » sur la Loire, et deviennent l'une des techniques de pêche du bassin. Toutefois, cela n'est pas sans créer de remous ! Des tensions entre les filets-barrages et guideaux sont présentes (même si, plus tard, plusieurs pêcheurs pratiqueront les deux engins), de même qu'entre pêcheurs aux lignes, de loisir, et pêcheurs professionnels, et, enfin, entre pêcheurs professionnels fluviaux et marins-pêcheurs, inscrits maritimes qui peuvent pratiquer jusqu'à l'amont de Nantes, et ciblent l'alevin d'anguille, la civelle. La presse quotidienne régionale se fait largement écho des débats autour de l'arrivée des guideaux bataves, sujet qui occupe fréquemment des colonnes entières dans les premières pages de l'*Ouest-Éclair* (1931, 1932, 1936), du *Journal d'Ancenis* (1933), ou du *Phare de la Loire* (1864, 1931), exposant les tensions liées à l'arrivée d'une nouvelle technique de pêche. Un interview d'un agent des Eaux et Forêts nous y apprend que 4 hollandais ont été engagés par des fermiers des lots, uniquement pour pratiquer le guideau. On évoque également l'arrivée de 6 navires en provenance directe de Hollande, contraints de quitter leur pays suite à l'édification d'un barrage sur la Meuse.

Léon Benon, dans sa publication de 2009 consacrée aux « maîtres hollandais de pêche », détaille d'ailleurs finement l'arrivée des hollandais dans la région ligérienne. Après une visite découverte des rives de Loire, les hollandais reviennent, en 1931, avec leurs propres bateaux, des schokkers, à travers les canaux du Bénélux et de France, et s'établissent dans la région entre Bouchemaine et Ancenis. Ils ont été précédés en cela par un premier pêcheur néerlandais, un certain Heesakker. Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, la majorité des hollandais rentre au pays, excepté Heesakker, et vendent leurs bateaux et guideaux aux pêcheurs français, qui étaient des bateaux en pêche latérale. D'autres français, s'appropriant la technique, emploient des toues, en pêche arrière. Plus tardivement, d'autres navires sont employés pour monter des guideaux, comme des chalands fluviaux. Un chantier naval, le chantier Veaux, à Bouchemaine, va se spécialiser dans ces types de bateaux, dès 1948, proposant des « plates hollandaises », adaptées à la pêche au guideau. Ce sont des sortes de petites plates, qui pouvaient être employées pour aller nettoyer le filet de guideau. En 2014, un guideau a coulé sur le lot de Montjean, pris par les glaces en 2012.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL EN FRANCE

Les peaux d'anguille étaient soit données aux chats du quartier, soit employées, historiquement, pour les roues de vélos, ou la fabrication de martinets et de lacets. De manière plus contemporaine, à Varades, les peaux d'anguilles argentées sont employées pour confectionner bijoux et accessoires de maroquinerie. Les femmes assuraient aussi fréquemment le dépouillement des anguilles, et leur vente, mais les hommes partaient aussi *villager* pour la commercialisation, trois fois par semaine, autour de leur port.



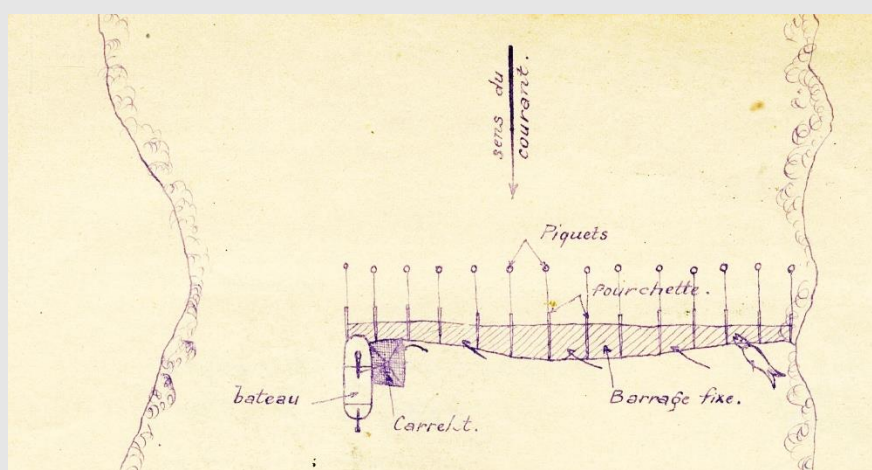
P. Vivier sur son filet-barrage, à Ancenis (44) © Famille Vivier.

Le filet-barrage, quant à lui, est une technique de pêche du fleuve, dont on ne sait dater l'origine. L'engin en tant que tel n'apparaît pas dans le *Traité Général des Pêches et Histoire des Poissons* de Duhamel du Monceau en 1769 bien que toutes les composantes soient citées à divers endroits mais jamais réunies comme une technique unique. Il a été pratiqué du nivernais jusqu'à l'estuaire, et se retrouve aujourd'hui concentré sur la Loire entre Saumur et Angers. Il visait tout particulièrement les poissons durant leur cycle migratoire remontant : le saumon (« les petits cornauds, les ratouillards ») et l'aloise, au printemps. Les saumons étaient récupérés dans le carrelet, et directement « assommés à la matraque » dès la capture. Quatre hommes étaient nécessaires pour pratiquer cette pêche sereinement. Dès les années 1970 en Basse Loire et fin des années 1980, certains pêcheurs se détournent du filet-barrage, devenu moins pêchant, donc moins rentable : les populations de saumons s'effondrent (un pêcheur en retraite indique pour sa part avoir vu les populations de saumon disparaître dès les années 1960), et le fleuve est trop modifié pour en installer.



« A la suite d'une réclamation du syndicat professionnel des pêcheurs du Maine-et-Loire, la police de la pêche souhaite s'assurer que les filets-barrages pouvant atteindre 200 m de long n'entravent pas la navigation ». Photographie accompagnant le dossier d'instruction © AD44/fonds des Ponts et chaussées.

Un pêcheur nous explique : « j'ai arrêté le filet-barrage en 1981, à cause de l'abaissement de l'eau, du aux sabliers et à la destruction du seuil de Bellevue. On s'est rabattu sur le tramail à grande maille pour le saumon ». D'autres se sont dirigés vers le guideau, en compensation. La pêche répondait aux saisons de remontées : le filet-barrage ciblait d'abord le saumon, à partir du 20 décembre, à l'ouverture officielle, puis les aloses « arrivaient à la Saint-Joseph, voire un peu avant » (le 19 mars), et leur pêche durait jusqu'à la fin mai.



Croquis accompagnant le dossier d'instruction © AD44/fonds des Ponts et chaussées.

En 2003, le *Guide des engins de pêche fluviale et lacustre en France métropolitaine*, publié par le CSP, recensait 17 guideaux en activité et 5 filets-barrages sur la Loire.

III.2. Évolution/adaptation/emprunts de la pratique

Les années 1920-1930 sont le principal tournant : la pratique locale du guideau s'adapte, avec un emprunt aux pêcheurs du monde germanique (bassin rhénan). Le guideau devient embarqué, et manié depuis un bateau. Par la suite, la pratique n'évolue que de manière marginale (confort des bateaux qui s'améliore par exemple, ou emploi de navires plus contemporains). La toue ligérienne adaptée au guideau était la toue « de base » historique, qui servait à pêcher le saumon, avec un carrelet latéral.

Concernant le filet-barrage, la technique n'évolue presque pas. Toutefois, la pratique du filet-barrage, quant à elle, évolue à partir des années 1990, face à la raréfaction du saumon, qui devient alors interdit à la capture (1994) : les pêcheurs changent de stratégie, et ciblent d'autres espèces, en d'autres lieux ou à d'autres temps. L'engin est toujours employé pour cibler la grande alose. La baisse du saumon a aussi incité plusieurs pêcheurs à se tourner vers l'anguille d'avalaison, au guideau, à partir des années 1970-1980.

Les filets étaient auparavant réalisés avec les fibres de chanvre des îles de Loire, que les femmes battaient, avant d'être remplacés par le nylon. Les pêcheurs fabriquaient initialement eux-mêmes les filets, avec leur femme. Un filet à guideau prenait 350h à lacer, autour de petites planchettes gabarits, mais il durait ensuite quinze ans s'il était bien entretenu.



Dans le local d'un pêcheur professionnel : peaux d'anguilles d'avalaison et planchettes-gabarits pour filet de guideau, à Ancenis (44) © Anatole Danto.

A partir du milieu des années 2000, la pratique du guideau devient également une pêche importante pour la science, permettant des séries temporelles dédiées aux anguilles d'avalaison uniques en Europe, dont l'estimation des flux dévalants annuels (production du bassin de la Loire en anguilles d'avalaison) et le taux d'exploitation de la pêche professionnelle. A partir de 1984, un réseau de pêcheur-échantillonneur au filet barrage a démarré du Maine-et-Loire jusqu'à l'amont immédiat de la confluence de l'Allier. Les données recueillies, temps de pêche, capture, biométrie ont permis un suivi jusqu'au milieu des années 2010. Des séries temporelles sur les aloses ont ainsi été acquises et sont uniques en Europe.

IV. VIABILITÉ DE L'ÉLÉMENT ET MESURES DE SAUVEGARDE

IV.1. Viabilité

Vitalité

Les deux pratiques connaissent une vitalité faible. Seuls cinq pêcheurs pratiquent encore le guideau, un seul le filet-barrage, ce qui rend ces deux pratiques particulièrement vulnérables, menacées à très court terme de disparition.

Menaces et risques

Les menaces et risques pesant sur ces deux pratiques sont multiples, et, comme pour beaucoup de pêches traditionnelles, s'additionnent dans un « effet cocktail » de contraintes, menant petit à petit à une pratique relictuelle, tendant vers l'extinction. Les différents aménagements du fleuve et de son bassin-versant ont dégradé l'écosystème (remembrement, comblement des zones humides, urbanisation, agriculture intensive, industries, ruptures aux continuités écologiques, hydroélectricité, ...), ses habitats, et les espèces qui les occupent. Le changement global engendre également des impacts majeurs (espèces invasives, températures élevées, étiages sévères, dérives d'algues vertes, ...), et notamment des absences de crues lors des saisons de pêche, rendant impossible toute capture. Les poissons grands migrateurs, tels que l'alose, le saumon, la truite, ou encore l'anguille sont victimes de ces modifications environnementales, et voient leurs populations diminuer.

Parallèlement, les impacts anthropiques sont aussi nombreux : pollution, braconnage, pêche, etc. Les menaces premières sont donc constituées par une modification majeure de l'écosystème ligérien, et une chute des populations de poissons ciblées par les pêcheurs au guideau et au filet-barrage. Face à ces modifications, la réglementation se durcit rapidement et limite de plus en plus les droits de pêche, qui, s'ils demeurent encore autorisés, sont de moins en moins rentables. Pour autant, les mesures de gestion notamment sur l'anguille imposées par le Règlement Européen CE 1100/2007 qui concerne tous les facteurs de pression sur l'espèce mais que seuls les pêcheurs professionnels ont suivi (quotas, repeuplement ...), montrent des premiers signes encourageants de renouvellement du stock (importants flux de civelles depuis les années 2020).

IV.2. Mise en valeur et mesure(s) de sauvegarde existante(s)

Modes de sauvegarde et de valorisation

La sauvegarde de ces pratiques est notamment conduite par les membres de l'AAPPBLB et de l'AAPPED 44, à savoir les pêcheurs professionnels qui exercent encore au guideau et au filet-barrage.

La valorisation est quant à elle permise par l'intermédiaire de plusieurs musées locaux, distribués sur les rives du fleuve, et mettent en avant les pratiques de pêche traditionnelles et la mémoire des pêcheurs. Les événements patrimoniaux et culturels, comme les Journées Européennes du Patrimoine, sont souvent l'occasion de promouvoir ces pratiques, tout comme la vente des produits de la pêche, notamment transformés (anguille fumée, rillettes, ...). Enfin, la gastronomie associée, préservée par exemple par les restaurateurs – dont certains sont étoilés, permet également de valoriser ces pratiques.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL EN FRANCE

Actions de valorisation à signaler

Plusieurs expositions ont été consacrées aux pratiques de pêche ligérienne, comme au musée de la Loire situé à Cosne-Cours-sur-Loire (notamment sur le filet-barrage), ou à Cap Loire, à Montjean-sur-Loire, où un filet-barrage historique est tendu dans le parc (à terre) à la belle saison, offert par un pêcheur parti en retraite.

De nombreuses publications et plusieurs reportages et documentaires ont aussi été réalisés sur ces pratiques, largement diffusés.

L'AAPPBLB avait organisé, en septembre 2019, une journée GEPÊCHE (*GE*stionnaires-*PÊ*cheurs-*CH*ercheurs), où plusieurs représentants de la pêche au guideau, de l'administration (DDT, ministère) et des scientifiques (MNHN, université, ...) partageaient les résultats des dernières études en Loire (estimation de flux, premières observations des effets des déversements de civelles...).

Des panneaux présentant le filet-barrage et les actions de recherche associées ont été installés soit au bord de la Loire (Brehemont (37), Chaumont (41)) ou exposés à la maison de la Loire de Saint-Dyé (41).

Enfin, l'ancien Musée National des Arts et Traditions Populaires a collecté sur le sujet, et les matériaux issus de cette enquête ethnographique sont aujourd'hui conservés au MUCEM.

Le Zuiderzeemuseum (Enkhuizen), aux Pays-Bas, possède également d'importants fonds consacrés aux ankerkuil et schokker. Plusieurs de ces navires sont patrimonialisés en Hollande et en Allemagne, gérés par des musées ou des associations, dont certains sont visitables.

Modes de reconnaissance publique

L'un des anciens navires hollandais est labelisé depuis 2017 Bateau d'intérêt patrimonial : le *Frederika*, à Ancenis. Il a été construit à Amsterdam en 1929 et est arrivé en Loire en 1931.



Le navire Frederika, mouillé à Ancenis (44), avec son guideau latéral à la hollandaise © Anatole Danto.

IV.3. Mesures de sauvegarde envisagées

Plusieurs mesures de sauvegarde concomitantes peuvent être engagées. En premier lieu, il convient d'amplifier l'effort visant à recouvrer des populations viables de poissons, en accentuant notamment les efforts de restauration de la continuité écologique et le traitement à la source des pollutions diffuses (industrie, agriculture).

Il apparaît également comme nécessaire de poursuivre le recrutement de jeunes pêcheurs professionnels fluviaux, et, pour ce faire, de continuer à promouvoir le métier et ses différentes techniques. De manière spécifique aux guideaux et filets-barrages, un effort doit être fait, notamment par l'administration, pour pérenniser ces deux techniques, en les préservant de certaines évolutions réglementaires, et notamment de futures possibles fermetures. Pour ce faire, le PLAGEPOMI doit également intégrer les dimensions sociales, et notamment culturelles et patrimoniales de la pêche. Le métier peut trouver des voies de diversifications : nouvelles espèces cibles, suivis scientifiques pour le compte d'institutions de recherche et de surveillance des milieux, pesca-tourisme, ...

Des réflexions particulières peuvent aussi s'engager sur des labels valorisant le métier de pêcheur (EPV), et ses produits (IGP, ...), et des coopérations européennes sur la valorisation de ces pratiques, notamment en lien avec les schokkers et ankerkuils conservés et patrimonialisés aux Pays-Bas et en Allemagne. Une réflexion similaire peut être conduite en France, via un système écomuséal, permettant d'exposer « in vivo » un filet-barrage et un guideau de manière pérenne, à tous les publics, avec une médiation adaptée.

IV.4. Documentation à l'appui

Récits liés à la pratique et à la tradition

La communauté décrit ces deux techniques sur ses outils de communication (notamment sites internet de l'AAPPBLB et du CONAPPED). L'ouvrage contemporain de référence sur les engins de pêche français du Domaine Public Fluvial, publié par l'ancien Conseil Supérieur de la Pêche, décrit également ces pratiques. Il est cours en d'actualisation par l'OFB et le CONAPPED.

Un travail de collecte de mémoire a été réalisé par Léon Benon, qui l'a transcrit sous forme d'un document textuel illustré, qui relate particulièrement l'histoire de la pêche au guideau, telle que contée par les anciens. L'histoire « hollandaise » du guideau ligérien est comme érigée en mythe fondateur pour la communauté de pêcheurs au guideau.

Sous des formats plus artistiques ou littéraires, les pratiques du guideau et du filet-barrage ont fait l'objet de plusieurs textes, romans, reportages, films, etc. Maurice Genevoix, par exemple, mobilise activement la « grande pêche » qu'il a longuement observée et documentée en 1920. Le film de Vincent Malandrin, *Caillotte* (1989), est quant à lui dédié aux pêches d'anguilles.

Inventaires réalisés liés à la pratique

- Collectage du MNATP, puis du MUCEM sur la pêche en eau continentale en France (cotes archives MUCEM notamment 22W – collecteur H. Raulin et 23W – collecteur E. de Laubrie) ; Cotes photographies : Ph.2006.42 : reportage sur le guideau (2005).

- Archives :

- ANF, cote 20000458/47-20000458/48 : Agriculture ; Service de la communication ; Département audiovisuel ; Service audiovisuel du ministère de l'agriculture (SAMA) (1942-1993) : Dossier CNC coté 19910625 art. 26, *Caillotte. La Loire, ses hommes, leur histoire*.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL EN FRANCE

- AD37, cote 2077W489 : DDE - Subdivision fluviale (1839-2000) : *Établissement de réserves de pêche et de filet-barrage : correspondance, arrêtés, plans, avis du service de la navigation*. Cote 1777W37 : Eau, forêt, nature et développement rural (1937-2009) : *Fonds de gestion de l'espace rural (F.G.E.R.) : dossiers de projets aboutis*.

- AD44, PQR : Quotidiens *Ouest-Éclair*, *Pays d'Ancenis*, *Phare de la Loire*. Cote 1052W84 (1978) : *Opérations de marquage, comptage et capture d'espèces migratrices*. - *Mise en place de filets barrage de pêche, financement : arrêté préfectoral, convention*. Cote nc/en cours de reclassement (1911) : Archives des Ponts et Chaussées. Croquis d'un filet-barrage accompagné d'une photographie.

- AD49, cote 78AV1 à 8 (1980-1981) : *Fonds Monique Martineau-Hennebelle et Hélène Groneau sur les mariniers de Loire en Anjou*. Cote 6Fio4181 : *Barrage en Loire pour la pêche aux saumons*.

- AD58, cote 3S8489 : Navigation intérieure (1897-1898) : *Remonte des salmonidés, filets-barrages, suppression : rapports, correspondance*.

- UMR 8586 PRODIG, cote F371-10 : Emmanuel de Martonne (1891). France : Bassin parisien : Val de Loire : Centre : Loir-et-Cher : Pêche avec filet-barrage sur la Loire à Chaumont-sur-Loire.

- Archives orales de l'enquête ethnographique associée à la production de cette fiche (en cours de dépôt), sur CoCoON : cocoon.huma-num.fr/exist/crdo/meta/cocoon-1ef1625e-efa0-4ef1-b162-5eefa0cef1ef

- Dossier BIP du navire *Frederika* : patrimoine-maritime-fluvial.org/navires/frederika

- Collection de maquettes du Musée de la Marine en bois du Brivet (Montoir-de-Bretagne, Loire-Atlantique), et notamment : Bateau n°2 (guindeau), Bateaux n°13 et 14 (bachots), Bateau n°21 (toue bateau-vivier), et Bateaux n°22 et 23 (toutes de barrage).

Bibliographie sommaire

- Abbaye Royale de Fontevraud (2005). *La Loire, l'Abbaye et les poissons, catalogue-guide de l'exposition du 28 mai au 30 octobre 2005*. Fontevraud : Abbaye Royale de Fontevraud. Association Ellébore (1987). Pêche et navigation de Loire en Anjou, *Le Jâse*, Angers.

- Acou, Anthony ; Boisneau, Catherine ; Bodin, Mathieu ; Bultel, Elise ; Boury, Pauline & Feunteun, Eric (2015). *Évaluation du flux annuel d'anguilles argentées produit par la Loire fluviale (amont d'Ancenis) pour 6 saisons d'avalaison (de 2001/02 à 2004/05, 2008/09 et 2012/13) et étude du comportement d'avalaison jusqu'à l'estuaire par télémétrie acoustique (saison 2011/12)*. Rapport MNHN de la Station marine de Dinard. 35 p + annexes.

- Association Hommes et cours d'eau (2000). *Pêches fluviales : Pêcheurs professionnels en eau douce en France XIX^e et XX^e siècles*, Conflans Sainte-Honorine, 48 p.

- Association Hommes et cours d'eau (2001). « Pêches et pêcheurs aux engins en eau douce (XIX^e-XX^e siècles) », *Les cahiers du musée de la batellerie*, n°46, 72 p.

- Association Les amis du musée de Cosnes (n.d.). *La grande pêche, la pêche au filet barrage en Loire nivernaise*. Brochure.

- Association Voiles de Loire (2020). Les Toues de Loire, *Le chaland qui passe, bulletin d'information*, n°17.

- Benon, Léon (2009). *La Loire, les anguilles et... les maîtres de pêche hollandais*, 58 p.

- Boislève, Jacques (2005). *Pêcheurs de Loire, entre Anjou et Bretagne*. Siloé.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL EN FRANCE

- Boisneau, Catherine, & Boisneau, Philippe (2015). *Indice annuel d'abondance des anguilles d'avalaison du bassin de la Loire à partir des captures des pêcheurs professionnels au guideau*. Rapport Univ. Tours, Plan Loire Grandeur Nature III.
- Boisneau, Catherine ; Ruaux, Brigitte & Boisneau, Philippe (2011). *Reconstitution des cohortes de grande alose (Alosa alosa L.) en Loire de 1980 à 2005, liens entre indice d'abondance et facteurs environnementaux*.
- Castelnaud, Gérard & Babin, Didier (1992). *La pêche professionnelle fluviale et lacustre en France-Enquête au fil de l'eau* (p. 290). Cemagref Editions.
- CSP (2003). *Guide des engins de pêche fluviale et lacustre en France Métropolitaine*, Collection mise au point, CSP, 198 p.
- Danto, Anatole (2018). La pêche à l'anguille (*Anguilla anguilla*). Regards croisés sur les mutations de pratiques de pêche d'une espèce vulnérable en Atlantique français et Baltique allemande. *Noroi*, 75-92.
- Danto, Anatole (2024). *Anguilla viaticum* : l'anguille européenne, voyageuse convoitée objet de complexités éco-ethno-juridiques. *Revue semestrielle de droit animalier*, vol. 2024-2.
- de Drouin De Bouville, Raoul (1902). *Pêche fluviale en France. Principaux engins et modes de pêche autorisés ou interdits*.
- de Laubrie, Édouard (2006). L'art de la pêche en eau douce : bilan d'une campagne d'acquisition au musée national des Arts et Traditions populaires. *La revue des musées de France : revue du Louvre*, (2), 72-79.
- Études ligériennes (n.d.). « Actes du colloque "Poissons et pêche en Loire" (Roanne, 1991) », Études ligériennes, NS.
- Feunteun, Eric ; Boisneau, Catherine ; Boisneau, Philippe & Acou, Anthony (2010). « Ten years of cooperation between professional fishermen and scientists on the Loire basin: latest scientific progress on silver eels and implications for management ». *23-26 August 2010, GALWAY Irlande. ICES Symposium on the Collection and Interpretation of Fishery Dependent Data* (coll Int avec actes).
- Guerault, Daniel ; Desaunay, Yves ; & Beillois, Pierre (1993). *La pêche de l'anguille dans l'estuaire de la Loire en 1989*, Rapport DRV, Ifremer.
- Homburger, Émily (1996). *La pêche des poissons migrants de Nantes à Ingrandes, caractéristiques et problèmes*. Mémoire de maîtrise de géographie, sous la direction de J.-P. Corlay. Nantes : Université de Nantes, Institut de géographie et d'aménagement régional. Bibliothèque A.Vigarié, fonds Géolittomer, cote PE0177.
- Le Clerc, Jean (1923). Une richesse trop peu exploitée : L'anguille d'avalaison. *Bulletin de la Société Centrale d'Aquiculture et de Pêche*, XXX, 4-6, 33-35.
- Le Clerc, Jean (1923). Compte rendu d'une mission en Hollande. *Bulletin de la Société Centrale d'Aquiculture et de Pêche*, XXX, 7-9, 65-86.
- Le Clerc, Jean (1930). L'anguille dans le bassin de la Loire. *Bulletin Français de Pisciculture*, (19), 145-152.
- Le Clerc, Jean (1936). La pêche au dideau en Loire. *Bulletin Français de Pisciculture*, (102), 137-146.
- Le Monde (1989). *Tournage "Caillotte" sur Loire. "Il faut aider les p'tits gars qu'ont pas de sous"*, édition du 20 août 1989.
- Meriau, Bernard (1979). Les pêcheurs de saumons en Loire. *Bibliothèque de travail*, n°871.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL EN FRANCE

- Musée de Cosnes-Cours-sur-Loire (1998). *Journal d'exposition du Musée de Cosne, Pêches traditionnelles en Loire nivernaise*.
- Prouzet, Pierre ; Amilhat, Elsa ; Boisneau, Catherine ; Boisneau, Philippe ; Feunteun, Eric & Michelet, Nicolas (2019). The European eel (*Anguilla anguilla*) in France: an example of close cooperation among researchers and fishers to study and manage an endangered species. *Oceanography Challenges to Future Earth: Human and Natural Impacts on our Seas* (pp. 69-93). Springer International Publishing.
- Thomas, A. (1896). Franç. "Guideau". *Romania*, 25(99), 445-447.
- Vadon-Le Bras, Catherine (1994). Quand passent les aloses. *Chasse-Marée*, n°84, 3-13.
- Wantzen, Karl.M. ; Berton, Jean-Pierre ; Boisneau, Catherine ; Greulich, Sabine ; Marmiroli, Bruno ; Rodrigues, Stéphane (2023). The Loire – A Cultural and Environmental Exception in Europe. Wantzen, K.M. (ed.): *River Culture – Life as a Dance to the Rhythm of the Waters*. Pp. 699–721. UNESCO Publishing, Paris.

Filmographie sommaire

- Base documentaire de l'Institut national de l'audiovisuel : www.ina.fr/recherche/
- Boisneau C. et Ph., Perdriau Y., 1990, *Le fonctionnement du filet barrage*, production, 3 mn.
- Ciclic Centre-Val-de-Loire : *Pêcheurs de la Loire*, Jean Emy, 1930 (memoire.ciclic.fr/6501-pecheurs-de-la-loire) ; *Pêche à l'aloise dans la Loire*, Serge Brosseau, 1987 (memoire.ciclic.fr/10489-peche-a-l-aloise-dans-la-loire) ; *Pêcheur de Loire*, Georges Ardu, 1995 (memoire.ciclic.fr/13523-pecheur-de-loire).
- Cinémathèque de Bretagne : *Caillote*, Vincent Malandrin, 1989. Les rush de ce film sont aussi conservés (voir : cinematheque-bretagne.bzh/voir-les-films-426-0-0-0.html?ref=4cf5c6ba87eafabb7cc0077177aee9a0).
- MUCEM :
 - Documentaire de Vincent Malandrin : *René Fauchard, pêcheur aux ponts de Cé*, 1987. Cote archives MUCEM : U284 / DVD238 ;
 - Documentaires réalisés par le MNATP/CEF, en 2005 : Portraits de pêcheurs de la Loire ainsi que des films thématiques sur leurs activités : Francis Poule ; Roger Petit ; Guy Lescure ; Lionel Rezé ; Louis Vilaine. Cote archives MUCEM : DVD040.

Sitographie sommaire

- AAPPBLB : pechepro-loirebretagne.fr/
- CONAPPED : lepecheurprofessionnel.fr/
- Plan Loire : plan-loire.fr/
- Plateforme PONAPOMI : ponapomi.ofb.fr/accueil
- GIP Loire Estuaire : loire-estuaire.org/
- Val de Loire Patrimoine mondial : valdeloire.org/
- Vivre avec le fleuve Loire : vivreaveclefleuve Loire.univ-tours.fr/la-peche/

V. PARTICIPATION DES COMMUNAUTÉS, GROUPES ET INDIVIDUS

V.1. Praticien(s) rencontré(s) et contributeur(s) de la fiche

Nom

BOISNEAU Philippe

Fonctions

Pêcheur professionnel fluvial et directeur du CONAPPED

Coordonnées

Amboise

Nom

BOISNEAU Catherine

Fonctions

Maîtresse de Conférences, Université de Tours, UMR CITERES, ancienne pêcheuse professionnelle

Coordonnées

Amboise

Nom

BOISLEVE Jacques

Fonctions

Journaliste, écrivain

Coordonnées

Varades

Nom

FEUNTEUN Eric

Fonctions

Professeur du MNHN

Coordonnées

Dinard

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL EN FRANCE

Nom

BODIN Mathieu

Fonctions

Directeur de l'AAPPBLB

Coordonnées

Noizay

Nom

BENON Léon

Fonctions

Pointu de Bouchemaine

Coordonnées

Bouchemaine

Nom

PERRAUD Maurice

Fonctions

Pêcheur professionnel fluvial retraité

Coordonnées

Varades

Nom

PERRAUD Sylviane

Fonctions

Maroquinière de cuir d'anguille

Coordonnées

Varades

Nom

PERRAUD Matthieu

Fonctions

Pêcheur professionnel fluvial

Coordonnées

Varades

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL EN FRANCE

Nom

VIVIER Pierre (Pierrot)

Fonctions

Pêcheur professionnel fluvial retraité

Coordonnées

Ancenis

Nom

BULOT Christèle

Fonctions

Responsable de la Maison du Parc et chargée de mission Développement culturel, Parc naturel régional Loire Anjou Touraine

Coordonnées

Montsoreau

Nom

Équipes amont et aval de l'UTI Loire de Voies navigables de France

Fonctions

Gestion du fleuve

Coordonnées

Oudon et Montjean-sur-Loire

Nom

LE BARDS Pierrick

Fonctions

Chargé de mission Pêche en eau douce/DDTM de la Loire-Atlantique

Coordonnées

Nantes

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL EN FRANCE

Nom

HARDOU Aline

Fonctions

Directrice de CAP LOIRE

Coordonnées

Montjean-sur-Loire

Nom

CHAUVREAU Dominique

Fonctions

Pêcheur AEF, collectionneur de filet-barrage

Coordonnées

Bréhémont

Nom

GADAIS Romain

Fonctions

Pêcheur professionnel fluvial

Coordonnées

Bréhémont

V.2. Soutiens et consentements reçus

- Président de l'AAPPBLB
- Directeur de l'AAPPBLB
- Président du CONAPPED
- Pr. Eric Feunteun / MNHN, Laboratoire BOREA

VI. MÉTADONNÉES DE GESTION

VI.1. Rédacteur(s) de la fiche

Nom

DANTO Anatole

Fonctions

Chercheur en anthropologie, EA 4513 CREE, Inalco

Coordonnées

anatole.danto@orange.fr

Nom

BOISNEAU Catherine

Fonctions

MCF de l'université de Tours en écologie, UMR 7324 CITERES Cités, TERritoires, Environnement et Sociétés (Université de Tours, CNRS)

Coordonnées

catherine.boisneau@univ-tours.fr

Nom

BODIN Mathieu

Fonctions

Directeur de l'AAPPBLB

Coordonnées

m.bodin@pechepro-loirebretagne.fr

Nom

FEUNTEUN Éric

Fonctions

Professeur du MNHN en écologie marine (Station marine de Dinard), Directeur d'études cumulant de l'EPHE (Centre de Géo-écologie Littorale), Dinard), UMR 7208 BOREA Biologie Organismes Écosystèmes Aquatiques (MNHN, CNRS, UPMC, UniCaen, IRD, Univ Antilles)

Coordonnées

eric.feunteun@mnhn.fr

VI.2. Enquêteur(s) ou chercheur(s) associés ou membre(s) de l'éventuel comité scientifique instauré

Nom(s)

DANTO Anatole

Fonctions

Chercheur en anthropologie, EA 4513 CREE, Inalco

Lieux(x) et date/période de l'enquête

Bassin de la Loire et de ses affluents, 2012-2025

VI.3. Données d'enregistrement

Date de remise de la fiche

Octobre 2025

Année d'inclusion à l'inventaire

2025

N° de la fiche

2025_67717_INV_PCI_FRANCE_00554

Identifiant ARKH

<uri>ark:/67717/nvhdhrrvswvksr5</uri>